

LE OUVRIER MÉTALLURGIQUE



organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9^e)

A la dictature du syndicalisme de lutte des classes
Opposons le principe de la liberté syndicale.

Militants métallurgistes

Tous, au Congrès Fédéral

Le 17^e Congrès de la « Fédération Française des Syndicats Professionnels de la Métallurgie », se tiendra à Paris à la Pentecôte, les 30 et 31 mai.

Dans les conditions exceptionnelles que nous traversons, le président fédéral estime devoir attirer l'attention de tous nos syndicats et de leurs dirigeants, sur l'actualité de ce Congrès.

Depuis que notre Fédération existe, jamais elle n'a eu un rôle aussi important et décisif à remplir que depuis dix-huit mois.

Engagée, avec notre actif Syndicat régional de Denain-Mauberge dans les grands conflits de Trith-Saint-Léger et de Louvroil, son action s'est développée ensuite à travers le pays.

On se rappelle le rôle prépondérant qu'elle a joué dans la grève des F. et A. de St-Chamond, sa participation dans les conflits de Tours, Saint-Nazaire, de Neuves-Maisons, etc.

Par ailleurs, l'ostracisme desuet dont font preuve quelques dirigeants cégétistes réunis, indique la gêne que leur fait éprouver notre activité syndicale exclusivement professionnelle.

En outre, la vitalité intérieure de nos Syndicats et aussi de notre Fédération, prouve la nécessité d'une mise au point en vue de coordonner tous les efforts sur le terrain régional et national.

Ce sera là la première tâche du Congrès.

Le plan d'action qui en sortira servira de base à toutes nos orga-

XVI^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL PARIS 30 & 31 MAI 1936

Les différentes réunions auront lieu, Salle des Fêtes du «Petit Journal», 21, rue Cadet, PARIS IX^e (2^e étage)

PROGRAMME DES TRAVAUX DU CONGRÈS FÉDÉRAL

9 heures précises :

- Rapport moral, par Paul Le BIHAN, Secrétaire fédéral ;
- Rapport financier, par Jean GERSTEL, Trésorier ;
- Assemblée générale de la Caisse de Résistance ;
- Assemblée générale de la Caisse fédérale de Chômage ;
- Élection du Bureau Fédéral ;
- La situation internationale, par Ch. BROUTIN, Président fédéral ;
- L'unité syndicale dans la Métallurgie, par Ch. BROUTIN.

12 heures :

Repas en commun au Restaurant Coopératif, 5, rue Cadet.

14 heures :

- Quelques conséquences financières et économiques de la Rationalisation, par M. X. . . ., Ingénieur A. M.
- Les conséquences de la Rationalisation, au point de vue social, (développement de l'enquête), par E. COURBET, Secrétaire général du Syndicat de la Métallurgie du Pays de Montbéliard.

DISONS-LE...

ON EN PARLE

Une intéressante discussion sur le syndicalisme chrétien s'est instaurée au Comité confédéral national qui se déroula le lendemain du Congrès de fusion des deux C.G.T. M. Vivier-Merle, de l'Union du Rhône, demanda que l'on décide de l'attitude à prendre en face des syndicats chrétiens :

« Avant l'unité, dit-il, nos camarades unitaires avaient pris l'habitude d'entretenir des relations amicales (sic) avec les syndicats chrétiens qui sont des organisations dangereuses (resic). Je ne veux pas dire que nos camarades ont abdiqué quoi que ce soit de leurs conceptions, mais le C.C.N. se doit d'interdire toute relation avec ces syndicats, y compris lorsqu'il s'agit de la direction des grèves. »

M. Léon Jouhaux répondit en ces termes :

« Le mouvement syndical ne peut pas dire que ce qui se constitue en dehors de lui ne peut pas être agréé par lui (?). Si nos statuts portent l'interdiction de professer à l'intérieur du syndicat toute opinion philosophique, politique ou religieuse, il n'en reste pas moins qu'en dehors de son syndicat le syndiqué conserve son entière liberté d'opinion. Vous savez, dit-il, la position que la C.G.T. a toujours eue avant l'unité avec les syndicats chrétiens. (Les membres du C.C.N. le savent peut-être... mais pas nous.) Ceux-ci, avant la guerre, existaient dans le Nord seulement (erreur, monsieur L. Jouhaux, le Syndicat des Employés de Paris date de 1886 et, avant la guerre, il y avait des syndicats chrétiens dans un certain nombre de villes françaises). Avec l'annexion de l'Alsace-Lorraine, ils ont pu se développer (dans toute la France ?). Le mouvement chrétien, qui compte 100 à 120.000 membres, constitue à peu près rien en face de notre force. Je propose, ajouta-t-il, que, lorsqu'un syndicat se trouvera dans une grève en face d'un syndicat chrétien, il devra en référer à sa Fédération et à la Confédération. »

TACTIQUE.

Quoi qu'en pense M. Jouhaux, ces problèmes ne se traitent pas de si haut. Si les syndicats de la

et à leurs dirigeants d'étendre utilement l'influence de notre Fédération parmi les travailleurs de la métallurgie.

Charlemagne BROUTIN.

C.G.T. collaborent avec les syndicats de la C.F.T.C., il est à peine besoin de dire que c'est parce qu'ils ne peuvent pas toujours faire autrement... Il faut bien tenir compte, un peu, du désir des intéressés qui sont les travailleurs eux-mêmes.

Citons, à cet égard, cet exemple typique.

Lors du récent conflit des Chantiers de Penhoët, le syndicat chrétien de la métallurgie offrit au syndicat de la C.G.T., dont la puissance est incontestable, de constituer un cartel intersyndical. Cette demande fut repoussée avec hauteur.

Quelques jours après que ce conflit fut réglé, un autre mouvement se dessinait parmi les employés des Chantiers de Penhoët. Cette fois, c'est le Syndicat des Employés de la C.G.T. qui s'en vint offrir sa collaboration au Syndicat chrétien, qui est le plus important.

Oui, mais, à la différence de ce qui s'était passé dans le cas précédent, le Syndicat chrétien accepta cette collaboration.

FRONT LAÏC

La tendance réformiste de la nouvelle C.G.T. a beau proclamer que la Charte d'Amiens garantit l'indépendance politique, philosophique et religieuse du mouvement, ce sont les unitaires qui ont raison lorsqu'ils prétendent, eux, que le dit document ne conçoit cette indépendance que dans le sens de la lutte à mener « contre toutes les forces d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales ». Mme Jouenne, du Syndicat national des instituteurs, ne nous a-t-elle pas affirmé, dans « Le Peuple » (27 juillet 1933) que la neutralité était une chose intolérable ! D'ailleurs, les faits sont là pour montrer que la C.G.T. et ses groupements affiliés ne respectent la neutralité ni sur le plan politique, ni sur le plan religieux.

La Fédération Syndicale Internationale continue de tenir des réunions communes avec l'Internationale Ouvrière Socialiste. Qu'en pensent les membres non socialistes de la C.G.T. ?

La Fédération générale de l'Enseignement et le Syndicat national des Instituteurs, deux des plus importants groupements de la C.G.T., viennent de donner leur adhésion au « Front laïc » qui vient de publier, avec leurs signatures, un manifeste réclamant, entre autres mesures qui n'aliènent pas la neutralité des syndicats en question : la suppression de l'ambassade au Vatican, interdiction des émissions radiophoniques de caractère culturel, etc...

Après la grève "Berliet"

LES LEÇONS A TIRER D'UN MALHEUREUX CONFLIT

Maintenant que la grève « Berliet » est terminée, et de quelle lamentable façon ! nous nous permettons de tirer, de cette expérience, quelques-unes des leçons qu'elle comporte.

Conformément à notre ligne constante, nous n'avons rien dit pendant la durée du conflit, ceci de manière à ménager les intérêts de nos camarades et à leur permettre d'obtenir, si possible, les légitimes satisfactions pour lesquelles ils avaient abandonné le travail. Nous aurions eu, cependant, pas mal de choses à dire ; aujourd'hui, nous pouvons parler sans que cela risque de nuire à nos camarades.

La cause était juste

Le mécontentement de nos camarades ouvrieres était justifié. Pour cette raison, le Syndicat professionnel (C. F. T. C.) prit immédiatement position en leur faveur. Ce n'est pas la faute de nos militants si leur appui fut limité ; de ceci, d'autres en portent la responsabilité...

Départ trop hâtif !

Nous avons écrit déjà qu'il ne suffisait pas qu'une cause soit juste pour que cela lui donne des chances de succès ; il faut encore, pour la faire aboutir, que l'action à engager ait été minutieusement préparée et qu'elle soit déclenchée au moment opportun. Hélas ! pour le malheur d'un grand nombre de nos camarades de chez Berliet, les règles, de simple bon sens n'ont pas été appliquées...

Un « climat » moral, c'est-à-dire un certain « état d'esprit » des ouvriers offrait, il faut le dire, un terrain tout préparé à l'explosion d'un mécontentement qui, depuis quelques mois, allait grandissant ; le salaire des ouvrieres fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Un mécontentement était provoqué par un ensemble de faits qui, pris isolément, et vus du dehors, peuvent paraître ne pas avoir une grande importance, mais qui, pour les travailleurs qui subissent des conditions de plus en plus dures, finissent par devenir insupportables.

Les prétentions des "Confédérés"

Ils sont à Lyon, de ceux qui croient à la toute puissance de l'unité et, dans cette affaire de la grève Berliet, ils ont fait, sans le vouloir, la preuve manifeste de son impuissance !

A force de dire et d'écrire que l'unité donnerait à la classe ouvrière une force invincible, ils ont cru que c'était arrivé et sont devenus incapables de sentir le de constater d'autres faits de valeur qui ont joué un rôle important dans l'issue du conflit.

L'unité, ce n'est qu'un mot ; sa force n'est que faiblesse quand, dans une usine de 5.000 travailleurs, il y a la seulement une poignée de syndiqués !

Accepter que les ouvriers abandonnent le travail dans un coup de tête, sans qu'une mise au point préalable des revendications ait seulement été ébauchée, cela présente une imprudence et une légèreté que des militants avertis ne doivent pas permettre.

Que l'on compare donc le conflit Berliet avec celui de St-Chamond ! Pour notre part, nous souhaitons que les travailleurs sérieux, ceux qui ne se paient pas de mots, qui ne se gargarisent pas de formules, fassent cette comparaison...

Il n'est pas dans notre intention d'accabler ni le secrétaire du Syndicat confédéré de Lyon, ni celui de l'Union départementale Confédérée ; ceux-ci ont été sévèrement jugés par les ouvriers eux-mêmes et le « Lyon Républicain » n'a pas caché que lors de la manifestation du 1^{er} mai, les ouvriers s'étaient montrés plutôt sévères... pour ces dirigeants qui, nous n'hésitons pas à le dire, avaient fait preuve d'une suffisance et d'une légèreté excessives.

L'unité contre le cartel

Désireux, malgré les conditions défavorables du départ, d'apporter

Entr'aide

Camarade, n'oublie pas de signaler au Placement les places vacantes

a nos camarades syndiqués l'aide qu'ils étaient en droit d'attendre de nous, notre syndicat proposa sa collaboration à l'assemblée des grévistes qui l'accepta et le syndicat confédéré qui la repoussa, le dernier alla plus loin : il s'opposa à ce que notre secrétaire A. DELORME, prit la parole devant l'assemblée générale et ses militants déguerrent des emissaires chargés d'exprimer des menaces (ceci se passait le lundi matin 23 mars) à la porte des usines.

Voulant épuiser tous les moyens de conciliation, nous entrâmes en relation téléphonique avec le secrétaire de l'Union Départementale Confédérée qui nous confirma son refus formel, même de recevoir nos délégués ! Il fit d'ailleurs approuver son refus par l'Assemblée générale qui eut lieu le même jour : 21 mars.

Motif du refus : l'unité syndicale ! Pour ces messieurs, nous n'existons pas. Ils prennent tout simplement leurs desirs pour des réalités !

L'unité syndicale ? Mais elle n'existera vraiment que le jour où l'ensemble, mettons 80 p. 100 des travailleurs métallurgistes français aura rejoint le même syndicat ; or, à l'heure actuelle, il y en a à peine 10 p. 100 de syndiqués et parmi ces derniers, une bonne partie, la moitié environ, est chez nous !

L'unité syndicale ? Nous affirmons, au nom des milliers de métallurgistes qui nous font confiance, que c'est une ironie que de la déclarer réalisée. Il ne peut pas être question, pour un mouvement qui se réclame de la lutte des classes et qui, systématiquement même de front une action politique conjointement à une action professionnelle, de prétendre au monopole syndical. Les travailleurs français se sont éloignés du syndicalisme, dans leur généralité, par suite des erreurs commises par les dirigeants syndicalistes des vieilles formations ; il est à craindre que la manière dont a été conduit et s'est terminé le conflit Berliet, ne contribue, pour une large part à accréditer cette idée que le syndicalisme est impuissant, alors que seuls sont en cause et responsables des hommes et des méthodes... Ce ne sont pas les déclarations, les proclamations et les ordres du jour qui changeront quoi que ce soit au fait brutal : grève de six semaines avec les privations que cela entraîne, des bagarres, des blessés, 800 métallurgistes sur le pavé !

Le cartel intersyndical seul moyen d'action vraiment efficace

En écrivant ceci, nous ne faisons qu'exprimer une conviction profonde sans nous dissimuler qu'actuellement, dans l'aveuglement de leur passion, les dirigeants « unitifs » se prêtent à sa réalisation.

Les exemples sont là : Berliet, St-Nazaire, Cherbourg, Tours, qui nous montrent bien leur désir de conduire, seuls, les mouvements ouvriers et nous voyons les résultats !

Et pourtant ? De même que nous ne nions pas leur existence, car ce serait nier l'évidence, ils devraient admettre la nôtre, car elle est un fait indéniable...

Il est certain que tout en n'étant pas d'accord sur bien des points, il y a, sur les questions professionnelles des revendications ouvrières qui sont identiques. Qu'est-ce qui nous empêche alors, étant d'accord sur le but à atteindre, de nous concerter pour déterminer en commun les moyens à employer ?

Nous pouvons poser la question avec d'autant plus d'assurance que là où l'expérience loyale du cartel intersyndical a été tentée : Revin et St-Chamond, pour ne citer que des cas récents appliqués à la métallurgie, elle a parfaitement réussi.

Bien mieux, prenons un exemple dans les derniers événements politiques : nous pouvons dire, ce que personne ne contestera, que ce qui a fait le succès des éléments de gauche, c'était la formule du « cartel » puisque chacun des partis adhérents, conservant sa personnalité propre, avait accepté un PROGRAMME MINIMUM commun.

La formule a fait ses preuves ; peu à peu les plus aveugles seront obligés d'en convenir et, s'ils veulent faire œuvre utile, dans l'intérêt des travailleurs, d'y venir.

Jean PERES.

Évolution générale du chômage

Situation économique générale

Depuis 1933, période moyenne de la plus forte dépression mondiale, on observe un redressement progressif de toutes les courbes de la production industrielle, sauf pour la France qui, depuis le premier semestre 1935, s'est stabilisée au point le plus bas.

L'indice de la production mondiale passe de 63 pour 1932 à 82 au premier trimestre 1935, avec, en contre-partie, une diminution très sensible du chômage, 291 à 221 pour 1932 à 84 (indice des moyennes annuelles).

Mais la reprise des affaires ne peut prendre une envergure suffisante en raison de la situation internationale économique des principaux pays qui ont, généralement, un volume d'exportations d'une valeur inférieure à 1931 ou, tout au plus, égale. Même remarque pour les importations.

Les désordres monétaires, qui donnent lieu à une véritable guerre, s'ils ont parfois permis, à l'intérieur d'un pays, une accentuation des tendances à la reprise, paralysent absolument toute possibilité d'élargissement industriel suffisant pour absorber toutes les victimes du chômage.

Chômage mondial

Par rapport à 1932, l'Italie, qui enregistrait plus d'un million de chômeurs, en accuse seulement 638.000 en 1935. Comme on le fait remarquer, la chute verticale qu'on observe entre mai et juin semble surtout venir de la mobilisation de certains contingents.

Quant au Japon, qui est évidemment dans une position absolument exceptionnelle, il accuse moins de 400.000 chômeurs, ce qui, étant donné sa population de près de 70 millions d'habitants, est assez peu vraisemblable malgré tout.

Les Etats-Unis, après avoir enregistré jusqu'à un chômage de 28 p. cent de la population active, au début de 1933, semblent ramener la proportion aux environs de 22,5 p. cent.

L'Angleterre a vu le nombre de ses chômeurs descendre à près de 8 p. cent de la population active, proportion jamais réduite à ce point depuis 1930. Mais ici, en raison du chômage chronique, aggravé par la situation du commerce international, il semble bien qu'une nouvelle absorption des chômeurs ne soit pas possible pour le moment.

En Allemagne, la proportion est ramenée de 19 p. cent en 1932 (poussée maximum d'hiver) à 6 p. cent (13,4 p. cent en décembre 1935, en raison du chômage saisonnier d'hiver).

Le chômage en France

« La France ne possède de statistiques sérieuses du chômage que depuis 1931. Encore est-il nécessaire de faire remarquer qu'elles ne portent que sur la moyenne et la grande industrie (entreprises occupant plus de cent ouvriers). Il est donc impossible de déterminer le nombre exact de chômeurs, — plus considérable que celui accusé par les statistiques, — mais seulement l'évolution générale du chômage.

Depuis 1931, le chômage n'a cessé de croître jusqu'au début de 1935. Pendant le premier semestre 1935, le nombre de chômeurs secourus tombe assez brusquement, vraisemblablement par suite d'un mouvement important d'ouvriers étrangers rentrant dans leurs pays. Le maximum atteint en février 1935 est de 503.502 chômeurs secourus ; ramené à 373.446 en septembre dernier, il remonte à plus de 450.000 en février.

P. B.

Camarade,

En cas de conflit professionnel dans ta maison : n'oublie pas de prévenir immédiatement ton Syndicat.

Pourquoi veut-on nous écarter de la direction des conflits ?

DEUX EXEMPLES PRIS SUR LE VIF



CONSTRUCTION NAVALE

SAINT-NAZAIRE

Le conflit de la Loire

Après le conflit des chantiers de Penhoët, un autre a éclaté aux chantiers de la Loire. Ce mouvement a été une fois de plus l'occasion de constater que les Unifiés avaient la prétention, de moins en moins justifiée, d'être les seuls représentants habilités pour la défense des travailleurs, et qu'après un refus catégorique de leur part, de collaborer avec nous, ils attendaient « une soumission et une obéissance de tous les instants », comme dit le Règlement général de l'Armée. Lorsque nous répondions : Liberté syndicale ! le citoyen Jouvance en particulier, crache des flammes : « De quoi, de quoi ? dit-il, avec l'amabilité qui le caractérise, liberté connais pas ; je suis seul ici à représenter la majorité, rompez ! »

Naturellement, il y a majorité comme il y a fagot et fagot ; lorsqu'aux chantiers de Penhoët, les employés déclenchèrent un conflit consécutif à celui des ouvriers, pourquoi donc les unifiés virent-ils eux-mêmes proposer le cartel à leurs camarades de la C.F.T.C. ? Ah ! qu'il est donc difficile d'être conséquent avec soi-même ! Mais les unifiés ont sans doute vendu leur mémoire au diable, c'est tellement plus pratique... surtout quand on a des choses à faire oublier.

Notre position

Dès le début du conflit notre syndicat prit position et passa une note à la presse.

Aucune équivoque ne subsistant, nos camarades décidèrent de réserver entièrement leur liberté d'action et d'entreprendre toute démarche qui leur semblerait utile, étant bien entendu qu'à aucun moment il ne pourrait être apporté d'entraves aux décisions de la majorité des ouvriers. Puisque le 15 avril le Secrétaire du Syndicat unifié avait déclaré que la délégation ne serait composée que de délégués unifiés, nos syndicats agiraient seuls, mais à l'avant-garde du mouvement, considérant qu'en aucun cas ils ne se trouveraient engagés par une convention signée en dehors d'eux.

Les revendications

Le directeur M. Paquet, ayant refusé de recevoir les délégués syndicaux mais acceptant de discuter avec ses ouvriers, trois délégations se présentèrent à sa convocation : les syndiqués unifiés, les syndiqués chrétiens et les représentants des charpentiers-fer. Voyant qu'ils n'étaient pas seuls, les unifiés jouèrent les grandes coquettes : « Puisque tu es là je ne causerai pas, na ! » et ils se retirèrent sous la pluie, comme ils étaient venus.

Nos camarades fort peu intimidés, engagèrent donc la première discussion ainsi que les charpentiers-fer.

Les revendications principales étaient les suivantes :

1° La question des bonis, qui est à l'origine de tout le mouvement.

Nos camarades montrèrent avec preuves à l'appui, que le système de calcul de marchandages adopté par la Loire était profondément vicié par le fait de la mauvaise volonté ou de l'ignorance de quelques agents préposés au fonctionnement de ce service. Les différences trop nombreuses entre les prix établis et les prix réels révélèrent un désordre nuisible à l'entreprise autant qu'aux ouvriers. D'autre part un boni minimum doit être assuré à l'ouvrier auquel la taxe seule n'apporte pas le salaire vital nécessaire qui doit lui revenir en toute justice. C'est ainsi qu'à Saint-Denis, à l'Aviation ou à Penhoët, le boni moyen ou assuré se maintient autour de 25 %.

Sur ce point, M. Paquet n'est pas d'accord, contestant le droit au boni qu'il considère comme une prime facultative et se refuse à la garantie d'un minimum.

Pourtant le directeur reconnaît que cette partie du salaire est un encouragement pour l'ouvrier et se déclare prêt à donner satisfaction à tout ouvrier qui aurait de légitimes réclamations à lui soumettre. Enfin, en ce qui concerne les marchandages ne comprenant pas de boni, M. Paquet pro-

met d'étudier la question afin d'assurer soit la moyenne de l'ouvrier, soit un taux déterminé.

2° Majoration des heures supplémentaires, 50 % pour la première, 50 % pour les suivantes. — Nos camarades conscients de la calamité que deviennent les heures supplémentaires pensent qu'il ne suffit pas, comme l'ont fait les unifiés, de voter ce taux plus ou moins théorique sur le principe même de la question, mais bien plutôt de limiter les dégâts et d'attaquer de front en renouant les heures supplémentaires plus onéreuses pour le patron.

C'est pourquoi nos camarades demandent une majoration de 30 % pour la première heure, et de 50 % pour les suivantes. Sur cette question, les unifiés furent hostiles aux majorations, se sont ralliés à nos propositions ;

3° L'annulation des revendications paraissent avoir reçu une solution acceptable. Ce sont en particulier les majorations de quart et de panier, — portées à 4 francs, — l'augmentation assurée des jeunes de plus de 18 ans, et certaines primes pour travaux salissants, dangereux ou insalubres.

Où l'on voit percer le bout de l'oreille

La plupart de ces améliorations ont été obtenues par nos camarades, puisque les unifiés boudaient dans leur coin. Aussi le citoyen Jouvance ne décolère-t-il pas. Les majorations pour heures supplémentaires en particulier sont l'objet de ses critiques ; mais ledit citoyen, qui a réellement de plus en plus mauvaise mémoire, oublie qu'il en était lui-même partisan une semaine auparavant.

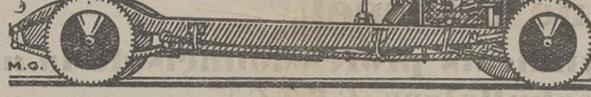
Si la mémoire n'est pas le fait du citoyen Jouvance, la suffisance est sûrement son fort. Il a publié dans son « canard » Le Travailleur de l'Ouest un certain nombre d'accusations contre nos syndiqués en général, et contre Jean Terrin en particulier, qui forment un petit chef-d'œuvre du genre. Naturellement, nos camarades sont tous des vendus, des jaunes et tout et tout. A croire qu'ils sont aux Chantiers bien moins pour gagner leur croûte que pour embêter Jouvance ! C'est évidemment un point de vue, qui n'est peut-être pas tout-à-fait celui des travailleurs, Mossieu Jouvance ! Mais enfin, passons ; il y a dans ce numéro une lettre intitulée : « Ce que M. Paquet pourrait écrire au Syndicat chrétien », qui est un petit chef-d'œuvre de tartufferie. Sous prétexte d'eng... nos camarades, Jouvance, car il n'y a que lui pour rédiger ainsi, fait sa petite apologie personnelle, et il ne se ménage pas les compliments. Il est vrai qu'on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même. Mais, en écrivant cela, il devait plutôt rire intérieurement. Ce sacré Jouvance ! Ce bougre de Jouvance ! répète-t-il à chaque ligne et de se taper dans les jambes en rigolant doucement. Et il y a de quoi, car pour ce qui s'appelle mener les masses il s'y connaît. Non seulement il étale son nom avec une impudence à faire pâlir de jalousie Harry Baur et autres vedettes de Cinéma, connues pour leur modestie, mais il est de première force pour tirer de ses manches justement l'atout qui lui manquait.

Jouvance, c'est entendu n'a pas de mémoire, mais enfin les ouvriers se souviennent peut-être pour lui de ses manœuvres assez bizarres lors du conflit de Penhoët. Peut-être faut-il les lui rappeler.

Le vendredi 7 février, alors que le secrétaire du comité de grève essayait de faire accepter des conditions un peu « raides » on retint au Havre les ouvriers en déplacement en leur insinuant qu'un accord était en train de se conclure sur le diviseur 1, 35. Naturellement, n'ayant aucune raison apparente de soupçonner qu'il en était autrement, les gas du Havre marchèrent comme un seul homme. Pendant ce temps, à Saint-Nazaire on faisait semblant de s'arracher les cheveux et l'on parlait d'une capitulation du Havre.

L'« O.M. » a publié un compte rendu de cette grève, où J. Terrin

CONSTRUCTION AUTOMOBILE



La grève aux Établissements Berliet

Les usines des établissements Berliet sont situées dans la banlieue sud-est de Lyon, à Vénissieux, où elles couvrent une superficie totale de 400 hectares. Telles qu'elles, elles sont équipées pour fournir 200 voitures par jour et employent, actuellement, 4.500 ouvriers.

Naissance du conflit

A l'atelier de tôlerie et d'emboîtement des outilleries venaient d'être embauchés au tarif horaire de 5 fr. 25, les outilliers en service ne gagnant que 4 fr. 75 ou 5 fr. envoyèrent une délégation à la Direction pour lui demander un rajustement de salaires. La Direction ayant refusé, les intéressés firent alors la grève des bras croisés. Quarante d'entre eux furent licenciés, mais ils refusèrent de prendre leurs payes et restèrent dans l'atelier.

Le lendemain, 17 mars, la grève s'étendait à tout l'atelier et le 18, à tout le personnel. Dans l'interim, il avait été décidé au cours d'une réunion tenue à la Bourse du Travail qu'une délégation de l'ensemble du personnel présenterait à la Direction un cahier de revendications. Suivant l'accueil qui lui serait réservé, la grève générale serait décidée ou non.

faisait état du caractère louche de certaines transactions de dernière heure, mais ceci ne fait que s'ajouter à cela.

Grâce à la prétendue capitulation du Havre, Jouvance fit accepter les conditions dont personne ne voulait. Mais, — car il y a un mais, — il est faux que les camarades du Havre se soient dégonflés. Ainsi le citoyen Jouvance faisait d'une pierre deux coups : il trompait les ouvriers de Saint-Nazaire et il jetait sur ceux du Havre l'accusation de trahison. Il faut avouer que c'est tout de même assez fort en café. Le citoyen Jouvance a raison d'essayer de perdre la mémoire, quand on en arrive là c'est gênant, surtout pour dormir.

Comme il dit lui-même : bougre de Jouvance, sacré Jouvance, va ! Mais comme on comprend le ton de ses attaques, il a tant de choses à se faire pardonner ! Seulement il vaudrait mieux ne pas battre indéfiniment son petit meca culpa sur la poitrine des autres, il serait peut-être préférable de commencer par balayer devant sa porte...

Le Spectateur.

Mais la réponse de la Direction était si imprécise que tous les ateliers furent arrêtés le 18. Seules quelques coulées de métal en cours furent achevées. La grève générale des bras croisés dura toute la journée, tandis que la délégation tentait de parvenir à un accord avec la Direction.

Le lendemain les usines étaient fermées ; c'était le lock-out.

Causes réelles du conflit

Il faut bien avouer qu'un conflit de cette envergure, déclenché avec une rapidité telle, ne peut avoir sa source dans un différend superficiel, et même le déclenchement de 40 camarades, dans un établissement où l'on avait coutume d'embaucher ou de licencier par centaines, ne pouvait être en soi une cause suffisante à un conflit de cette nature.

La première cause fut un désir de rajustement de salaires.

C'est ainsi que, toutes primes comprises, les femmes et les manœuvres gagnaient en moyenne 2 fr. 40 à 3 fr. de l'heure ; les manœuvres spécialisés de 3 à 4 fr. 40 de l'heure ; et les professionnels qualifiés de 4 fr. 50 à 6 fr. de l'heure, ces derniers étant l'exception.

Il est intéressant de comparer ces salaires moyens avec ceux qui sont pratiqués dans la région parisienne par exemple, toutes proportions étant d'ailleurs gardées. Les manœuvres gagnent un salaire horaire moyen de 3 fr. 90 à 4 fr. 50 ; les manœuvres spécialisés, de 4 fr. 70 à 6 fr. 10 ; et les professionnels qualifiés, de 5 fr. 60 à 7 fr. 30, toutes primes comprises.

Mais le désir d'une augmentation de salaires est insuffisant à expliquer entièrement le conflit. En réalité, depuis longtemps le mécontentement du personnel était profond et général. Comme cela arrive trop souvent, il y avait d'innombrables variations de salaires d'un atelier à un autre pour la même catégorie d'ouvriers ainsi que des systèmes de calcul de salaires également variables. La plupart du temps, l'ouvrier était absolument incapable de vérifier sa paye. Ajoutons encore les mécontentements provoqués par le bureau de calcul des temps dont les évaluations étaient assez fantaisistes, l'énervernement causé par un chômage partiel qui réduisait le pouvoir d'achat et la lassitude des ouvriers soumis à des méthodes capricieuses se traduisant toujours par des réductions, sans aucun droit de réclamation.

Les positions syndicales

A l'examen de la situation, le Syndicat professionnel de la Métallurgie de Lyon conclut au bien fondé des revendications ouvrières. Il résolut donc de prendre ses responsabilités car il avait à défendre un groupe important d'adhérents et à appuyer l'ensemble des travailleurs de chez Berliet de toute sa force. C'est ainsi que notre camarade A. Deforme fut, dès le premier jour, un soutien actif du mouvement et qu'il combata très efficacement à l'élaboration du cahier de revendications. Mais les dirigeants réunis voulaient monopoliser l'action, se ressaisirent immédiatement, et dès le 19, les réunis tentèrent d'empêcher notre délégué syndical de parler. Au premier meeting à la maison auquel le directeur de Vénissieux, on tenta d'abord de lui barrer le passage de la tribune, puis comme il insistait, un militant réunifié prononça une violente diatribe contre les syndicats chrétiens, et demanda au public s'il consentait à écouter notre camarade. Malgré l'excitation préalable, on pense bien que les travailleurs qui avaient vu A. Deforme apporter précédemment un concours apprécié de tous ne trouvaient aucune raison valable pour refuser de l'écouter, bien au contraire, et notre camarade apporta donc notre point de vue et offrit la constitution d'un cartel intersyndical. La majorité des 3.000 grévistes présents approuva A. Deforme, mais les réunifiés mécontents empêchèrent dès le soir même notre camarade de parler et refusèrent catégoriquement toute conversation avec lui.

On remarquera avec quel sectarisme et contre la volonté même de l'ensemble des travailleurs, les réunifiés ont écarté nos camarades de Lyon de la direction du conflit. Ceux-ci, afin de ne gêner en rien le développement d'une action revendicative dont il avait reconnu la légitimité, s'abstinrent de publier toute déclaration ou tout écrit à ce sujet.

Seuls donc les réunifiés ont pris la responsabilité du conflit, sous la direction d'Imhof, ancien secrétaire du syndicat des Métaux (C.G.T.) embauché chez Berliet trois semaines avant la grève.

Nos camarades se réservèrent, comme de juste, de tirer, dès la fin de la grève, les enseignements qu'elle comportait.

L'évolution du conflit

Les deux positions antagonistes ont été déterminées dès les premières entrevues de la délégation et de la Direction.

Les ouvriers demandent une augmentation de salaires de 20 %, la Direction accepte l'augmentation de 20 %, mais pour les outilliers seulement. Naturellement les ouvriers ne veulent pas d'une augmentation partielle. Et la Direction reste absolument intransigeante.

L'Union Départementale réunifiée demanda l'intervention du Préfet, tandis que la Direction qui a licencié son personnel envoie à chacun le texte d'une demande de

reprise du travail aux anciennes conditions.

L'Usine est ouverte et des rentrées ont lieu sous la protection de la police, rentrées qui se feront de plus en plus nombreuses surtout chez le personnel de maîtrise. Il est difficile d'évaluer exactement leur nombre, mais le 10 avril, on pouvait considérer que 2.000 ouvriers environ travaillaient à nouveau aux usines parmi lesquels on compte un certain nombre de nouveaux embauchés.

L'arbitrage du Préfet est demandé, mais celui-ci ne pouvant venir à bout de l'obstination de M. Berliet, demande au Président du Conseil des Ministres de tenter une conciliation.

M. Albert Sarraut convoque donc M. Berliet qui fait télégraphier à Paris qu'il est malade et dans l'impossibilité de se déplacer. Ayant ainsi refusé toute conciliation, on pouvait rester assez perplexe en ce qui concernait l'issue de ce conflit qui avait déjà donné lieu à des troubles très graves puisque l'on doit déplorer plusieurs bagarres et un mort.

N'étant appuyé par aucun texte législatif rendant la conciliation obligatoire, il était trop évident que le Ministre ne pouvait pas intervenir de façon efficace sans un geste de M. Berliet, geste qu'on a vainement attendu depuis le lock-out du 19 mars.

La fin du conflit

Le temps passait et il devenait évident qu'en raison, d'une part de l'intransigence de M. Berliet, d'autre part, du nombre d'ouvriers qui avaient repris le travail, sans compter les nouveaux embauchés, on ne pouvait plus espérer de solution conforme aux légitimes aspirations des travailleurs.

Les dirigeants syndicaux et le comité de lock-out décidèrent de faire procéder au référendum ; ce dernier eut lieu le vendredi 24 avril. Quel en fut exactement le résultat ? Ceci est difficile à savoir ! On annonça que 227 voix s'étaient prononcées pour la reprise du travail et 957 pour la continuation de la grève. Les dirigeants syndicaux : Imhof et Vivier-Merieurent réclamaient par les grévistes, mais ils demeurèrent invisibles...

Le lendemain, 25 avril, les chiffres publiés au sujet du vote, se trouveront (on ne sait exactement par suite de quelles circonstances), être les suivants : pour la continuation de la grève : 957, pour la reprise du travail : 1.200.

A la réunion du lundi 27, Heller prit la parole pour annoncer que les ouvriers reprendraient le travail le lendemain mardi 28 avril. Nos camarades se présentèrent aux portes, l'embauche de certains, environ 1.200 eut lieu, les autres, principalement les femmes restèrent « sur le pavé » !

Au moment où nous écrivions ce compte rendu, environ 800 ouvriers se trouvaient sans travail.

Nous tirons, par ailleurs, les conclusions de ce malheureux conflit.

Vie financière des Sociétés

— SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDRIE. — Le Conseil d'administration de cette Société vient d'approuver le bilan de l'exercice 1935 qui sera soumis à l'assemblée ordinaire du 27 avril.

L'exercice clos le 31 décembre 1935, le premier depuis la fusion des différentes Sociétés de ce groupe intervenue au cours de l'année passée, se solde par un bénéfice net de 5.155.916 francs.

Le Conseil proposera d'affecter une somme de 4 millions aux amortissements et, après prélèvement de la réserve légale, de reporter à nouveau le solde, soit 1.098.121 francs.

— ÉTABLISSEMENTS JAPY FRÈRES. — L'exercice 1934-1935 s'est soldé par une nouvelle perte de 7.563.439 francs, à ajouter à la perte de 9 millions 977.318 francs des exercices précédents. Toutefois, la chute du chiffre d'affaires (qui a été de l'ordre de 13,34 % par rapport à l'exercice précédent) paraît enrayée ; une légère augmentation de 1,60 % est même accusée pour les quatre premiers mois de l'exercice en cours.

— ETS FOUQUÉ et Cie. — Les bénéfices bruts de l'exercice 1935 s'élevaient à 13.052.574 francs contre 14.330.339 francs. Les frais généraux industriels et commerciaux ont absorbé 10.961.295 francs, laissant un solde créditeur de 2.091.278 francs contre 2 millions 399.957, qui a été affecté, comme l'an dernier, à des amortissements industriels.

Le rapport signale que, malgré la crise économique, le chiffre d'affaires est demeuré satisfaisant. C'est en raison de la sévérité et de la durée incertaine de cette crise que, par prudence, et pour renforcer encore la

situation de la trésorerie, la totalité du bénéfice doit, dit le Conseil, être affectée aux amortissements.

— FORGES ET ATELIERS DE LA FOULERIE. — Le bilan au 31 décembre 1935 fait ressortir une perte de 970.827 fr. 66. Les difficultés de fabrication consécutives à l'accident survenu l'année précédente se sont fait ressentir pendant la plus grande partie de l'exercice et ont influencé défavorablement les résultats. L'exploitation se poursuit actuellement dans de meilleures conditions.

Les opérations de liquidation judiciaire sont virtuellement terminées ; les propositions concordataires seront faites aux créanciers dès qu'auraient abouti les procédures engagées pour récupérer certaines créances importantes.

— CHANTIERS ET ATELIERS DE PROVENCE. — L'assemblée tenue le 30 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1935, se soldant par un bénéfice net de 2.168.163 francs. Il sera reporté à nouveau 327.230 francs.

— ÉTABLISSEMENTS CH. TESTUT. — Le bénéfice de l'exercice 1935 s'élevait, avant amortissements, à 1.241.527 francs contre 1.647.749 francs en 1934. Ce bénéfice sera, comme l'an dernier, intégralement affecté aux amortissements et réserves.

— COMMENTRY, FOURCHAMBAULT et DEGAZEVILLE. — L'assemblée a eu lieu le 30 mars. Le solde disponible du Compte de profits et pertes est de 4.470.108 francs, en augmentation de 142.565 francs sur celui de l'exercice précédent.

Le rapport du Conseil a donné les indications suivantes sur l'activité de la Société :

« Les tonnages de produits métallurgiques et d'atelier produits et vendus par la Société pendant l'exercice sont les suivants (chiffres de l'exerci-

ce 1933-1934 entre parenthèses) en tonnes :

Production 53.359 (55.975)

Vente 53.264 (61.711)

— SOCIÉTÉ LORRAINE DIETRICH.

— L'assemblée du 31 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1935, faisant apparaître une perte de 2.503.867 francs.

Le compte d'exploitation des usines laisse une perte de 2.068.550 fr.

Dans son rapport, le Conseil expose qu'il a pendant l'exercice écoulé, soldé à Lunéville les commandes que la Société avait dû prendre au plus fort de la crise pour conserver un personnel indispensable. Ces commandes avaient été traitées à des prix très bas.

— SOCIÉTÉ ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES. — L'assemblée générale s'est tenue le 30 mars, à Mulhouse.

Le solde du compte de profits et

perdes se traduit par une perte de 1.965.591 fr., après dotation de 3.777.000 fr. aux amortissements, contre un bénéfice de 3.336.226 pour l'exercice précédent. Le report à nouveau, qui était, l'an dernier, de 3 millions 267.193 fr., se trouve, après déduction de la perte de l'exercice, et sans distribution d'un dividende que les résultats ne peuvent comporter, ramené à 1.301.612 fr.

— ÉTABLISSEMENTS BRISSON-NEAU et LOTZ. — Les comptes de l'exercice 1935 se soldent par un bénéfice de 30.262 francs. Ces résultats dus aux circonstances défavorables dans lesquelles s'est déroulé l'exercice, n'ont pas permis d'effectuer d'amortissements. Pour 1934, le bénéfice net s'était chiffré à 1.281.494 fr., après prélèvement de 250.000 francs pour l'amortissement du matériel et de 275.000 francs pour l'amortissement des constructions.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (nom et prénom)

Né le à

Adresse

Profession

Établissement

donne mon adhésion au Syndicat de la Métallurgie (C.F.T.C.).

Joindre le montant de l'adhésion Date et Signature :

La Vie Fédérale et Syndicale

Bureau Fédéral élargi du 18 Avril 1936

Présents : Ch. Broutin, Le Bilan, Gerstel, Léonard, Rouquier, Pères, Botton, A. Delorme, E. Courbet, Briant, Bemevaire et M^{me} Michel.

Le bureau examine les candidatures au Bureau Confédéral et maintient celle de Joseph Botton. Gerstel est désigné pour représenter la Fédération au Comité National Commercial du lendemain.

Pères donne quelques indications sur la situation générale de la Fédération ; les renseignements parvenus au secrétariat indiquent la montée croissante des effectifs ainsi que l'augmentation du nombre de syndicats.

Broutin demande que la tenue des Congrès régionaux qui a lieu sans preuves, soit dévolopée.

La situation menaçante appelle des observations, notamment en ce qui concerne un retard apporté par certains syndicats à acquiescer leurs convocations fédérales, un rappel sera envoyé avant le congrès.

Pères signale les conflits dans lesquels nos syndicats sont actuellement engagés ; le fait marquant est l'opposition mise par les dirigeants des organisations « unies » à notre participation à leur direction.

Des directives seront données à nos groupes en ce qui concerne l'attitude à observer le 1^{er} mai.

L'ordre du jour du prochain Congrès est ensuite lu (voir en 1^{er} page). Pour préparer le rapport de Courbet sur la rationalisation, une enquête sera faite près de tout certain nombre de militants.

Séance levée à 17 h. 30.

NORD

DENAIN

Par une seconde intervention auprès de la Société des Hauts-Fourneaux, notre syndicat rappelle à la direction de cet établissement le contenu de sa lettre du 11 janvier.

Son objet avait pour but de demander aux dirigeants de la Société de rapporter une baisse de salaires atteignant par trop durement les catégories inférieures de la peu rémunérée.

Esprétons une réponse.

SAINT-AMAND

Une journée sociale vient d'avoir lieu à St-Amand. Notre camarade Doby montra très objectivement les progrès réalisés par le Syndicat de la Métallurgie, dans cette région particulièrement industrielle, ou de plus en plus les travailleurs accordent leur confiance à nos organisations professionnelles.

MAUBEUGE

A Requiigny une réunion de la section a été marquée par un exposé de Bertrand sur le rôle et les attributions du Syndicat dans l'organisation de la profession.

JEUMONT

Depuis fort longtemps nos camarades métallurgistes tentaient vainement d'obtenir audience auprès de la Direction des Forges et Ateliers de Constructions électriques. Enfin, une réponse favorable vient de leur parvenir, laquelle laisse présager que des relations normales pourront s'établir avec nos organisations.

Et nos camarades de conclure : Renforçons nos syndicats professionnels. Recrutons, recrutons.

ARDENNES

La « Voix Sociale des Ardennes » a du faire une place plus importante aux comptes rendus des travailleurs sur métaux. En effet, la plupart des sections ont donné le résultat de leur activité, c'est pourquoi nous ne pourrions le citer en particulier.

Retenons en particulier l'effort méritoire pour perfectionner l'administration syndicale et l'attention avec laquelle nos camarades suivent les questions qui touchent les salaires.

La propagande est aussi l'objet de leur attention car ils savent utiliser au maximum chaque tournée de Jean Pères dans leur région.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

La Section d'Isbergues adresse un appel aux métallos dans lequel elle insiste sur la nécessité du groupement professionnel, « il ne sert à rien de se plaindre, de récriminer contre les difficultés fort pénibles de ce temps de crise, si devant notre propre impuissance à sortir seuls de la misère qui nous accable, nous ne nous rendons compte des services incomparables que peut à cet égard nous rendre l'organisation syndicale vraiment professionnelle. »

AISNE

SAINT-QUENTIN

LE SCANDALE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

La Société Industrielle des Fontes a trouvé le remède au chômage. Alors que nous disposons d'un certain volume de travail, cette société « abandonne » au personnel et, ayant un certain nombre de salons suant d'égoïsme, la journée de 8 heures est à certains moments plus que doublée.

L'inspection du travail alertée ne paraît pas avoir mis fin à ce scandale. En effet, après être passée à plusieurs reprises dans cet établissement les irrégularités continuent.

FRANCHE-COMTE

Notre ami Courbet a visité un certain nombre de sections, et nos camarades métallurgistes ont mis à profit ces réunions pour intensifier leur propagande.

LOIRE-INFÉRIEURE

Assemblée générale du 15 mars

Nous avons tenu en mars dernier une Assemblée générale, très réussie, dans une salle comble. La séance est ouverte par notre secrétaire sur l'activité du dernier trimestre, notre Congrès, les élections prud'homales, création d'une section, etc., puis C. Mabit nous parle du conflit du chantier de Pennoët en soulignant le travail fait par nos camarades de Saint-Nazaire. Bodiguel parle ensuite de notre presse syndicale, « L'Ouvrier Métallurgiste », et notre journal local « La Voix des Travailleurs », qui vient d'être transformé.

Un échange de vues sur la vie des différents chantiers, suivi d'une discussion très animée, permet de mettre sur pied deux interventions au sujet de salaires dérisoires.

Ensuite a lieu une discussion sur le bordereau actuel, et nous nous donnons rendez-vous pour notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu le 24 mai prochain. Nous sommes sûrs que tous répondront à notre appel.

Le Secrétaire : J. BODIGUEL.

Vie syndicale

NAISSANCE

Notre camarade Flore Morino, de notre nouvelle section des Batignolles, est heureux de nous apprendre la naissance de son fils, Daniel.

MARIAGE

Nous avons le plaisir de vous annoncer également le mariage d'un de nos militants, Jean Guimard, avec M^{me} Gabrielle Solan. Félicitations et vœux de bonheur aux jeunes époux.

**

Notre camarade Marius Dubar, blessé depuis plus d'un an, revient parmi nous pour aider nos militants à continuer l'action qui devient de plus en plus féconde. Il nous aidera d'autant plus qu'il vient d'être nommé président de notre syndicat, continuant l'œuvre qu'il avait si bien commencée.

**

Notre section des Batignolles déploie une activité toujours croissante, à en juger par ses effectifs aux réunions, 12 à la première, et 30 actuellement, ceci après trois mois d'action est un bel exemple pour tous nos syndicats.

**

Notre section du Centre, mène de son côté une activité pour nommer des délégués d'atelier et prévoit des réunions d'usines.

MANCHE

CHERBOURG

Les réunions offrent toujours un intérêt soutenu. Les comptes rendus que nous donne à leur sujet la « Voix Sociale » font apparaître l'amitié qui permet à nos camarades de vaincre toutes les difficultés en les unissant pour une action plus féconde.

Plusieurs militants viennent en effet de terminer leur course terrestre. Espéret au cours de la réunion d'étude de mars a évoqué, à cet effet, le souvenir des militants qui viennent de disparaître.

Ils nous laissent dit-il, un souvenir et un exemple.

Le plan de la C.F.T.C. est mis à l'étude et fournira à nos camarades un sujet d'études pour leur prochaine réunion.

ASSEMBLEE GENERALE

Convocqué pour le 22 avril les syndicats avaient répondu nombreux. La séance est ouverte à 19 heures. Espéret, après avoir remercié les présents, et fait connaître

les excuses des absents, donne la parole à notre camarade André Lecanu. Celui-ci lit l'ordre du jour compte rendu de la dernière assemblée générale, écrit de la main de notre regretté camarade F. Bier, puis il donne lecture du rapport moral. Sans phrases, mais avec beaucoup d'objectivité, il retrace notre vie syndicale depuis octobre 1935. Il analyse successivement : le travail effectué dans les réunions et études, dans les réunions de conseil, la marche ascendante de nos services syndicaux, l'action menée pour le respect des droits des militants, des droits des camarades, des lois sociales. Il rappelle nos grandes manifestations : fête saint-Lion, fête de fin d'année avec les camarades du bâtiment, Arbre de Noël, il conclut en lançant un appel à tous pour la propagande.

Après que l'Assemblée eut applaudi et adopté le rapport moral, la parole est donnée à notre trésorier Charles Levanoye, qui donne lecture du rapport financier, la gestion est excellente, aussi le rapport est approuvé à l'unanimité. Les camarades chargés de la vérification des comptes font ensuite connaître les résultats de leur mission, ils déclarent avoir trouvé une comptabilité parfaitement en règle.

Espéret demande ensuite que l'on passe à la réélection du Conseil, en y ajoutant un membre pour remplacer F. Bier. A l'unanimité le Conseil est réélu, et le camarade Baheux nommé membre du Conseil. Espéret parle ensuite de l'action menée pendant le mois d'avril, il donne le calendrier de la saison et il termine en demandant à tous d'intensifier la propagande.

Le Secrétaire.

CHARENTE - INFÉRIEURE

LA ROCHELLE

Le Cartel continue avec le syndicat unitaire pour l'action engagée dans le bâtiment.

Un compromis ayant trait aux salaires des manoeuvres paraît difficile à faire aboutir en raison de l'attitude patronale. Le Préfet a accepté de mettre son autorité au service de nos camarades, nous leur signaler les difficultés qui assaillent les entrepreneurs.

Il promet de s'efforcer de tirer le meilleur parti possible de la situation assez complexe.

ALGERIE

ALGER

Ce sont nos camarades conducteurs d'automobiles qui sans se laisser continuer leur action pour faire aboutir leurs revendications.

Comme ce sont les chauffeurs de taxis qui sont intéressés pour obtenir l'abaissement de certains droits, ils ne céderont sur aucune de leurs justes réclamations.

COTES-DU-NORD

SAINT-BRIEUC

SYNDICAT DES OUVRIERS DE LA METALLURGIE

C'est chose faite : le Syndicat des Ouvriers de la Métallurgie est fondé. Il épaulera très efficacement le Syndicat du Bâtiment. Les ouvriers de la métallurgie vont donc pouvoir se grouper ; leur situation est loin d'être brillante : bas salaires, conditions de travail souvent défectueuses. Le Syndicat prendra en mains leurs intérêts.

Une première réunion de propagande a eu lieu et a donné les meilleurs résultats.

Nous sommes sûrs que les « métallos » de St-Brieuc s'organiseront pour la défense de leur pain et de leur profession, et que d'ici peu le Syndicat de la Métallurgie fera parler de lui.

Une permanence est ouverte tous les mardis de 18 à 19 heures au Siège du Syndicat, 18, rue des Forges.

LE CHOMAGE

France entière	Nombre de chômeurs toutes professions	Rapport du nombre des effectifs d'emploi au nombre des demandes d'emploi	
		Toutes professions	Industrie des métaux
1936			
Au 7 mars	484.256	4 %	1 %
Au 14	477.766	4	1
Au 21	470.460	4	1
Au 28	465.127	5	1
Au 4 avril	457.750	4	1

NOUVEAU DES CHANGERS SOCIAUX

Département de la Seine	TOUTES PROFESSIONS		Industrie des métaux de la Seine (y compris les autres communes de la Seine)
	Ville de Paris	Autres communes de la Seine	
1936			
Au 7 mars	115.921	102.770	38.676
Au 14	115.544	102.161	38.588
Au 21	114.537	100.052	38.051
Au 28	113.542	99.202	37.559
Au 4 avril	112.086	99.225	37.368

Mouvement de l'immigration	Entrées			Retours de l'étranger
	Industrie	Agriculture	Services divers	
1936				
Du 2 au 7 mars	199	261	484	872
Du 9 - 14	17	67	472	1.242
Du 16 - 21	205	248	486	847
Du 23 - 28	61	100	391	831
Du 30 mars au 4 avril	251	331	601	877

Pourcentage des salariés travaillant par semaine 48 heures et plus	Travail des métaux ordinaires		Ensemble des professions
	Métallurgie	Autres	
1936			
Au 1 ^{er} mars	65,62 %	60,96 %	62,35 %

UN BON SYNDICAT

pense à acquiescer fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secrétariat ou de sa section...

Documentation

STATISTIQUES

La Statistique Générale de la France communique les indices caractérisant le mouvement des prix au cours du mois de mars 1936.

PRIX DE GROS Indices non pondérés (base 100 en juillet 1914)

Indice général	Art.		1936	
	Nov. 1935	Déc. 1935	Mars	Avril
Indice général	45 347 357	464 377 379		
Produits nationaux	29 3 4	357 398 414 417		
Produits importés	16 309 403	306 309 310		
Détail alimentaire	20 344 457	370 397 401		
Aliments végétaux	8 306 104	338 374 379		
Aliments animaux	8 458 397	395 424 414		
Sucre, café, cacao	4 399 386	383 378 38		
Matières industrielles	25 51 317	359 360 359		
Métaux et métaux	7 451 352	319 354 356		
Textiles	4 279 313	300 295 297		
Divers	12 394 89	400 400 400		

COUT DE LA VIE

L'indice trimestriel du coût de la vie à Paris s'établit, pour le quatrième trimestre de 1935 (novembre), à 478, en hausse de neuf points sur celui du trimestre précédent (469 en août). Pour l'alimentation seule, l'indice est de 481 contre 466 en août. Pour Paris, la moyenne générale de 1935 s'établit à 483 (483 pour l'alimentation seule) contre 516 en 1934 (533 pour l'alimentation seule).

Voici, en outre, les indices publiés par la Statistique Générale de la France et concernant quelques grandes villes : Marseille : 563 en novembre (558 pour l'alimentation seule) ; Bordeaux : 473 en novembre (442 pour l'alimentation seule).

PROPAGANDE PROPAGANDE !

:: Une tournée de propagande :: de Jean Pères dans les Ardennes

Après une tournée de propagande dans la région de Denain, dont l'O.M. a déjà rendu compte, Jean Pères a fait dans la région des Ardennes une nouvelle série d'exposés sur ce que sont et ce que veulent les syndicats professionnels.

C'est à Mohon, le 13 mars, qu'eut lieu la première conférence devant un très bel auditoire. Pères rappela comment la naissance du machinisme en France au cours du siècle dernier avait ouvert pour le peuple une ère de souffrances en décaissant les appétits les plus vils sous couleurs de développement industriel. Il rappela l'encyclique Rerum Novarum qui se fit l'écho de toutes les souffrances des humbles et réclamait, comme un droit naturel, le droit pour tous de s'unir en des syndicats, en vue de défendre leurs intérêts communs.

Puis l'orateur montra comment les syndicats de la C.F.T.C. répondaient fidèlement à ces consignes, et comment par leur organisation, ils étaient les meilleurs défenseurs de la classe ouvrière.

A Haybes, le 14, Pères retraça l'histoire du syndicalisme français. Sujet particulièrement important au moment où l'on parle et où l'on tente une réunification des éléments opposés en une C.G.T. que l'on voudrait bien toute neuve. Puis il montra le rôle actuel de la C.F.T.C. et le regain d'attrait pour les ouvriers qu'elle a repris, un peu du fait du Congrès de Toulouse.

Le 15, à Nouzonville, Pères assistait à une très belle journée d'études départementales, qui réunissaient plus de 250 syndicats appartenant à différentes sections. Le secrétaire adjoint de la C.F.T.C. prit la parole à la réunion du soir. Il parla de la liberté syndicale, montrant comment l'organisation d'en face avait la prétention de représenter seule les classes laborieuses. « A cela, dit l'orateur, nous ne répondons pas par des raisonnements hiérarchiques ; il nous suffit d'apporter les chiffres qui sont les témoins de notre activité et de notre vitalité : en 1919 nous n'avions que 350 syndicats, aujourd'hui nous en avons 850.

Il y a 16 ans nous n'avions que 20 conseillers prud'hommes, aujourd'hui nous en avons 211. De tels chiffres ne sont-ils pas plus éloquents qu'un long discours ? Quant aux conflits auxquels nous avons victorieusement pris part, la liste en est longue. Qu'il suffise de rappeler Saint-Chamond, Millau, Revin... pour prouver que si la C.F.T.C. lutte sans passion et sans agitation stérile, elle ne met pas moins d'ardeur que d'autres à défendre la classe ouvrière. »

Le 16 mars, notre camarade parlait à la grande salle de l'Hôtel-de-

ville de Charleville. Là, il montra avec une remarquable clarté que avait été la genèse de la crise que nous traversons. Dans un exposé de grande ampleur, il montra par exemple comment la naissance du machinisme en France au cours du siècle dernier avait ouvert pour le peuple une ère de souffrances en décaissant les appétits les plus vils sous couleurs de développement industriel. Il rappela l'encyclique Rerum Novarum qui se fit l'écho de toutes les souffrances des humbles et réclamait, comme un droit naturel, le droit pour tous de s'unir en des syndicats, en vue de défendre leurs intérêts communs.

A la Grand-ville, une belle réunion groupa les sympathisants et quelques adversaires du pays. Pères parla de la nécessité de se grouper sur le terrain professionnel et montra comment la C.F.T.C. envisageait la collaboration des divers éléments de l'entreprise. « Collaboration, certes, dit-il, mais par là nous n'entendons pas soumission totale au Capital. Il faut que progressivement le travail prenne part à la gestion des entreprises ; non pas parce qu'il faut bien accorder « de petites satisfactions morales » aux ouvriers, mais parce que le travail de par son essence et sa dignité doit progressivement arriver à prendre une indiscutable prépondérance sur l'élément capital.

« C'est ce qu'exprime le Plan de la C.F.T.C. lorsqu'il esquisse les grandes lignes d'une rénovation nationale par une profonde révision des valeurs, rénovation nationale et internationale dont les travailleurs seront les artisans. »

A Givet, où Pères devait terminer sa tournée de conférences, c'est devant une salle comble qu'il entreprit de dégager la doctrine des Syndicats Professionnels. Plusieurs personnalités locales avaient tenu à honorer cette réunion de leur présence.

Pères, à la lumière des principes intangibles, précisa le programme professionnel et montra combien il était près des faits. Programme où la démagogie n'a pas de place ! car les travailleurs en ont assez des vaines agitations, et ils réclament des réformes concrètes et pratiques. Ces solutions que demandent les angoissés problèmes de l'heure, la C.F.T.C. les apporte par son plan longuement élaboré et mûri. D'ailleurs, conclut l'orateur après avoir examiné le développement et les réalisations pratiques de la C.F.T.C., le passé de nos syndicats et leur développement nous sont un garant de leur puissance de réalisation dans l'avenir.

Nul doute que cette tournée de propagande n'aide nos camarades des Ardennes dans leur tâche, et que les Syndicats libres, continuant leur bel élan ne prospèrent dans la région.

re pétrolier. Les paiements seront échelonnés sur les exercices de 1936 à 1941 inclus, à concurrence de 278.000.000 de francs, tant pour la construction de ces unités que pour la constitution de leurs stocks.

MATERIEL ROULANT

La Cie du Métropolitain a commandé les 50 remorques d'attelage mixtes de première et seconde classes, ayant fait l'objet d'un appel d'offres en octobre. Ces remorques, semblables aux 70 commandées en février, ont été réparties comme suit :

Brissoneau-Lotz, à Creil : 25.
Cie Générale de Construction, à Saint-Denis : 15.
Decauville (Société Nouvelle des Ets), 66, rue de la Chaussée-d'Antin : 10.

Le Ministère des Colonies vient de procéder à l'adjudication de 20 wagons pour voie métrique (chemin de fer de la Côte d'Ivoire), mais n'a pas désigné l'adjudicataire, se réservant de le faire seulement après examen comparé des offres parallèles : 1^o avec fret car Port-Bouet ; 2^o sans fret. Le soumissionnaire le moins disant a demandé pour chacune des deux catégories : 1^o 682.000 francs ; 2^o 553.000 francs.

On estime que la situation actuelle pourrait déclencher un programme exceptionnel de construction de wagons, du moins dans certains types, qui peuvent faire défaut, et en liaison avec la Défense Nationale.

En wagons courants, le nombre des véhicules est toujours très en excédent par rapport aux besoins actuels.

Le réseau de l'Etat va équiper trois autorails de Dietrich 96 places (dont le prototype sera prochainement mis en service) avec des moteurs fonctionnant au charbon de bois, dans le genre des moteurs Panhard à gazogène récemment adaptés sur des autorails Somua.

COMMANDES DE VOITURES METALLIQUES ET D'AUTORAILS

M. Chautemps, ministre des Travaux publics, a homologué dans le délai le plus court, les commandes proposées par la Cie de l'Est pour 90 voitures de banlieue.

CONSTRUCTIONS MECANIQUES

Les Ateliers d'Orcamps, à Soissons

ont obtenu commande de 3 groupes de trains de laminoirs doubles de grande capacité (pour la plus grande usine de briques crues de la région parisienne, fabriquant 50 millions de briques par an), chacun monté sur roulements spéciaux, d'une conception nouvelle et pouvant faire 80 tonnes-heure. L'usine intéressée fait cette installation en vue d'améliorer ses produits et de réduire ses prix de revient.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

Le port de Brest a commandé des groupes électrogènes CCN. La dépense s'éleva, selon les solutions envisagées, entre 5.730.000 et 6.500.000 fr.

CONSTRUCTION AUTOMOBILE

Les constructeurs sont en pleine période de livraison. Aussi, partout, la cadence de livraison s'est accentuée. On prétend même que dans une importante usine de la région parisienne, qui a repris récemment son activité, la cadence de fabrication serait actuellement de l'ordre de 140 voitures par jour.

La Société S.I.M.C.A. vient de mettre sur le marché sa nouvelle S.I.M.C.A. 5 avec moteur 4 cylindres de 530 m3 de cylindrée (52x67) à un prix inférieur à 10.000 francs, ce qui constitue une étape nouvelle dans la question des voitures à bon marché.

La Carrosserie Industrielle de Versailles, 5, rue de la Patte-d'Oie, Versailles, vient d'obtenir de la S.T.C.R.P. une commande de 100 carrosseries pour autobus de banlieue.

CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES

Dans les Pyrénées, l'on parle de transférer à Lanmezan les usines de moteurs d'aviation Gnome et Rhône (lesquelles viendraient s'y établir avec un personnel important).

On installerait en outre à Lanmezan un vaste camp d'aviation servant de relais pour les grandes lignes aériennes internationales.

On estime à 50 millions l'importance de ces divers travaux.

Caudron-Renault achève la mise au point d'un avion destiné à équiper la ligne France-Amérique-du-Sud.

Muni de deux moteurs de 220 CV chacun, il pourra franchir 5.000 km. à 320 à l'heure.

La Société des moteurs Lorraine s'est rendue acquiesce de la licence du moteur anglais Bristol « Pegasus » (860-920 CV).

Pour faire triompher nos revendications ? Il faut être forts ! Unissons-nous ! Etudions le Plan !

Le Congrès Régional de la Métallurgie A SAINT-CHAMOND

Les 21 et 22 mars s'est tenu à Saint-Chamond le Congrès régional des Métallurgistes du Sud-Est. Tous les Métallurgistes de la Vallée du Gier et de Saint-Étienne étaient présents ainsi que les délégués de l'Isère et du Rhône.

Charlemagne Broutin, président de la Fédération de la Métallurgie (C.F.T.C.) et Jean Pérès, secrétaire délégué, étaient venus apporter leur concours à Chacornac, secrétaire général des syndicats libres de la région de la Loire, et à Cl. Mounier, secrétaire adjoint.

Le travail des Commissions

La première journée fut consacrée au travail des commissions. La municipalité de Saint-Chamond avait bien voulu mettre à la disposition des congressistes plusieurs salles de la mairie, où les commissions se réunirent.

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de Pissochet, du Syndicat de Saint-Chamond, Alexis Delorme, Secrétaire permanent de l'Union des Syndicats professionnels du Rhône, étudia de façon très approfondie la question des Conventions collectives. Dans la salle de la Justice de Paix, sous la présidence de M^{lle} Sauron, M^{lle} Dufour examina la situation du travail des femmes.

Louis Bonnet, secrétaire permanent des Syndicats de l'Isère, parla du contrôle de la rationalisation, et dans un examen plus ardu et plus technique, Maurice Neuville et Jean Bralong, membre du Conseil de l'Union de la Loire, abordèrent le problème si important des accidents de travail et de l'hygiène. Enfin, deux autres commissions eurent pour objet d'étudier, l'une sous la présidence de Paul Payre le rapport de Cl. Mounier sur l'importante question de la propagande, de l'unité et de la liberté syndicale ; l'autre, sous la présidence d'Henry Fillon de la J.O.C. de Saint-Chamond, la question de l'apprentissage, rapportée par Marcel Montcel.

L'Assemblée générale des militants

Le samedi soir avait lieu à l'Assemblée générale des militants dans la grande salle des conférences de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Badiou, président de l'Union départementale des syndicats de la métallurgie.

Eloi Chacornac présenta son rapport général sur le Plan de la C. F. T. C., rapport particulièrement brillant où le sympathique secrétaire général de la Loire sut admirablement dégager les points essentiels du Plan, et montrer qu'il ne s'agissait nullement d'une construction fragile de l'esprit, mais d'un programme précis de revendications que la C.F.T.C. avait déjà entrepris de faire aboutir par le dépôt de plusieurs projets de lois sociales sur le bureau de la Chambre.

Les applaudissements et les acclamations qui saluèrent la péroraison de ce beau rapport montrèrent bien que la C.F.T.C. peut compter sur les militants du Sud-Est.

Le grand meeting du dimanche matin

Le Dimanche, malgré le mauvais temps les congressistes vinrent en foule au jardin public pour assister au grand meeting.

Tandis que le pick-up lance la « Marche des Travailleurs chrétiens » les auditeurs se pressent au pied du kiosque qui servira d'estrade aux orateurs.

Puis Badiou ouvre la séance en présentant les orateurs et Marius Pissochet fait un appel à tous en faveur du syndicalisme.

Chacornac donne un aperçu du travail fait la veille dans les différentes commissions.

Jean Pérès prend ensuite la parole et mesure de façon humoristique que le chemin parcouru depuis la fameuse grève, il montre comment on a de façon bien curieuse utilisé

la reprise des affaires qui s'est manifestée dans les industries de guerre en intensifiant le travail des effectifs par des heures supplémentaires, mais sans se soucier du problème du chômage. Et pourtant des centaines de milliers d'ouvriers restent sans travail. Ruis il s'élève du particulier au général pour tracer un rapide tableau de la situation actuelle du marché économique et souligner avec force pourquoi et comment, parmi la multitude des plans, seul le Plan de la C.F.T.C. est susceptible de remonter le courant et d'apporter au monde du travail une situation ordonnée et équilibrée.

Charlemagne Broutin, président de la Fédération de la Métallurgie, parle ensuite avec toute son expérience de vieux militant syndicaliste. C'est surtout sur la doctrine de la C. F. T. C. qu'il s'étendra, montrant comment on doit concevoir la collaboration des travailleurs avec le patronat et insistant sur les objectifs immédiats du Plan. Enfin il déplora l'acte de vandalisme de quelques énergumènes qui avaient lacéré les pancartes revendicatives préparées pour le défilé prévu à travers les rues de la ville. Ce défilé ne put, d'ailleurs, avoir lieu, étant donné l'heure tardive à laquelle prit fin ce splendide meeting qui clôtura un appel de Rodolphe Schneider à ses camarades Polonais.

L'Assemblée générale des syndicalistes

A 15 heures, tous les syndicalistes se retrouvaient pour être mis au courant du travail des commissions et voter l'adoption des vœux. Pérès et Broutin prirent une dernière fois la parole, le premier pour inciter les syndicalistes à travailler dans l'esprit de confiance le plus large et le second pour montrer quelle force sera demain le syndicalisme si tous savent faire leur devoir.

Pissochet fit acclamer les deux délégués nationaux et la réunion se termina dans l'enthousiasme général.

Les vœux

Toute une longue série de vœux furent votés à l'issue de cet important congrès, parmi lesquels nous relevons ceux relatifs aux Conventions collectives :

Vœux relatifs aux conventions collectives de travail

Les métallurgistes du Sud-Est (C.F.T.C.), réunis en congrès régional à Saint-Chamond, envisageant la situation instable et précaire des travailleurs :

Regrettent que la grève soit trop souvent nécessaire pour sauvegarder leur dignité en raison de l'insuffisance de la législation concernant les conditions de travail ;

Estiment que la profession doit se discipliner elle-même par la voie du libre accord, tous les contrôles de l'Etat substituant ainsi aux solutions de force des solutions de droit ;

Que soient légalement organisées des commissions mixtes permanentes réunissant sur un pied d'égalité les représentants des patrons et ceux des salariés ;

Que soit voté par le prochain Parlement l'extension de la loi sur les conventions collectives qui doit prendre un caractère de réglementation publique ;

Que soient légalement institués la conciliation et l'arbitrage en cas de conflits du travail ;

Que l'amélioration légale progressive du sort des travailleurs soit rigoureusement poursuivie par le vote des projets de loi intégrés dans le Plan de la C.F.T.C. et concernant notamment :

- a) L'établissement de salaires minima pour chaque région et catégorie professionnelle, ces salaires ayant pour base le coût de la vie ;
- b) La réduction de la durée légale du travail (semaine de 40 h.) ;
- c) La lutte contre le chômage.

Les conventions collectives de travail

Le Plan de la C.F.T.C. repose tout entier sur le principe d'une organisation rationnelle de la Profession et de l'ordre économique. Mais ces deux branches essentielles de la vie nationale ne peuvent s'articuler entre elles qu'à la condition préalable et nécessaire d'une amélioration légale et progressive de la situation des travailleurs.

De tous temps, parce que les Syndicats Professionnels (C.F.T.C.) ont toujours recherché la collaboration des différents éléments producteurs, ils ont préconisé les commissions mixtes. Le Plan revient à ce principe, et préconise l'organisation de la profession « PAR L'ORGANISATION LEGALE DES COMMISSIONS MIXTES, LA CONCLUSION OBLIGATOIRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET L'INSTITUTION DE LA CONCILIATION ET DE L'ARBITRAGE OBLIGATOIRES. »

Attitude des différentes organisations professionnelles

Si la C.F.T.C. fut toujours favorable à la conclusion de conventions collectives de travail, qui assurent une plus grande sécurité aux travailleurs, il n'en fut pas toujours ainsi ni à la C.G.T. ni à l'ex-C.G.T.U. La vieille C.G.T. était plus méfiante pour cette formule, particulièrement avant guerre ; depuis, elle a adopté une position que nous avons toujours défendue. Quant à l'ex-C.G.T.U., elle s'y montra toujours hostile, puisque par principe elle ne peut adopter aucune collaboration avec le patronat. Pourtant, depuis quelques mois son attitude s'est à elle aussi, sensiblement modifiée. La réunification exigeait quelques sacrifices et l'on se mit à défendre les conventions collectives avec autant d'ardeur qu'on les avait repoussées. A vrai dire on n'a rien renié, mais la vieille mère C.G.T. est forte et les nouveaux ambitieux n'ont jamais eu avantage à brusquer les tantes à héritages...

On peut simplement se demander si, sous la poussée des extrémistes, un jour ou l'autre on ne reviendra pas aux anciens errements

Histoire des conventions collectives de travail

Dès 1890, dans l'industrie du Livre, les conditions de travail étaient régies par des conventions collectives. En 1891, la « Convention d'Arras », élaborée par une commission mixte de 5 ouvriers et de 5 patrons, introduit une réglementation générale, à la suite d'une grève, dans les mines de charbon du Pas-de-Calais.

En 1910, l'Office du Travail en avait enregistré 252.

- En 1911, 202.
- En 1912, 104.
- En 1913, 67.

Aucun texte législatif ne donnait aux conventions une portée légale. Seuls les décrets Millerand, du 10 août 1899, donnaient une base de réglementation administrative. Ce n'est qu'après la guerre, par la loi du 25 mars 1919, qu'elles obtinrent un statut juridique.

A cette époque, dans la fièvre des premières semaines de paix, de nombreuses conventions furent établies, à vrai dire avec beaucoup trop de hâte.

Voici les statistiques fournies par le Ministère du Travail pour toute la période d'après-guerre :

1919	557
1920	345
1921	159
1922	196
1923	144
1924	177
1925	126
1926	238
1927	58
1928	99
1929	112
1930	72
1931	17
1932	23
1933	20
1934	24

Le fait extrêmement important à noter, est le recul des Conventions collectives. On pourrait essayer de contester la valeur de cette statistique qui ne tient effectivement pas compte des renouvellements de conventions ; mais d'autres éléments viennent confirmer cette opinion : IL Y A DE MOINS EN MOINS DE CONVENTIONS COLLECTIVES.

Signalons en passant que pour la métallurgie et les constructions mécaniques le Ministère du Travail n'en relève aucune pour 1934.

Pourquoi cette raréfaction ?

Cette tendance vers la disparition des Conventions collectives de travail s'explique d'autant moins, à première vue, que le législateur en a réduit à l'extrême les conditions de forme et de fond. En effet, pour qu'il y ait Convention collective de Travail obligatoire patrons et ouvriers, il suffit que la Convention soit écrite, ou, à tout le moins qu'il en existe une

preuve par écrit (arrêt de la Cour de Cas. civ. 1er mai 1923, Soc. des Mines de Carmaux contre le Syndicat des mineurs de Carmaux, s. 1923, 1.372) et que la Convention soit déposée au greffe de conseil des prud'hommes ou de justice de paix. (Cf. le rapport de M. Laroque, auditeur au Conseil d'Etat, adopté par le Conseil National Economique dans sa séance du 30 novembre 1934. (J. O. du 3 janvier 1935).

Nous rappelons ces conditions de validité à seule fin de montrer que certaines alléguations patronales, tenant à faire croire qu'il n'y a Convention que dans le cas où la durée d'application est nettement déterminée, ne sont justifiées ni par un texte législatif, ni par la jurisprudence de la Cour de Cassation.

C'est donc ailleurs que dans la complexité des conditions de formes que se trouvent les causes de leur faible développement en France.

1° La résistance patronale

Le patronat est, d'une manière générale, absolument hostile aux Conventions. La Confédération Générale de la Production Française prétend qu'elles constituent, pour les entreprises, une limitation contraire à leur fonctionnement normal » faisant obstacle à l'adaptation nécessaire à tous moments de l'exploitation, et, par la création d'inefficaces économiques, nuisent au fonctionnement des entreprises les moins favorisées.

Ces arguments ne valent pas cher. C'est-à-dire en effet, si l'on n'a jamais pu prouver que les Conventions étaient de fait un obstacle à cette adaptation, on peut tout au moins considérer que le départ sur une base identique, en ce qui concerne les salaires met les entreprises sur un pied d'égalité qui n'a rien d'atteint à la libre concurrence dans un pays donné.

Seulement le « hic » dans cette affaire, c'est que précisément la concurrence n'est pas libre ! Il est exact que les entreprises les moins favorisées pourraient en temps de crise souffrir d'une adaptation difficile, mais le fonds du problème n'est pas, — et les petits industriels le savent bien, — essentiellement dans les conditions de salaires alloués à leur personnel. La racine du mal git dans le fait que tout le jeu est truqué, et que les industries fortement organisées ont su s'assurer des conditions de ventes supérieures à celles de leurs plus faibles concurrents, et cela même dans les commandes d'Etat.

D'autre part, on nous permettra de trouver peu le moins curieux que ces grandes firmes soient prises tout d'un coup de sentiments chevaleresques. Et il est tout de même étrange que ce moralisme leur vienne toujours au moment où cela leur est le plus profitable ! Naturellement nous ne soupçonnons les bonnes intentions de personne, mais il ne faut tout de même pas nous prendre pour des imbéciles. Dans cette lutte contre la baisse des salaires qui agite le monde ouvrier, on invoque très souvent le fait dans les grandes entreprises, que les salaires y sont supérieurs à ceux, dit-on, pratiqués sur le marché. Or le marché ainsi évoqué est composé ordinairement d'une poussière d'affaires en état d'infériorité économique patent. Ainsi, cette argumentation devient un jeu de mots, car ce sont les ouvriers qui font les frais de cette situation anormale.

2° Le développement de la législation sociale

A première vue cela ressemble à un paradoxe, mais il n'en est rien. Devant l'opposition patronale, il a fallu prendre d'autres mesures pour assurer les conditions de travail des ouvriers. En l'absence d'ententes entre employés et employeurs, le législateur a décrété un certain nombre de règles générales. Il est d'ailleurs à remarquer que certains de ces principes ne devaient être appliqués qu'après ententes préalables entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux.

En tout cas, l'existence d'une législation sociale développée est une cause du recul des Conventions.

Mais nous ne devons pas considérer cette chose comme normale. Le PLAN de la C.F.T.C. fait remarquer que la législation sociale est mal appliquée et que les délinquants sont toujours sûrs de l'impunité.

Ce n'est pas parce qu'il existe un beau code du Travail qu'il faut s'endormir, les Conventions collectives de Travail sont un surplus de garanties qu'on ne saurait négliger.

Comment développer les conventions collectives de travail ?

Pour développer les Conventions et veiller à leur application, il n'y a pas trente-six moyens ; il n'y en

Le vote de la loi sur le Conseil National Economique et le Plan de la C. F. T. C.

On sait que la clé de voûte du PLAN de la C.F.T.C. est la création d'institutions de droit public, c'est-à-dire d'organismes officiels, créés par le législateur, mais ayant une vie autonome (les Universités, par exemple, sont des Institutions de droit public), où les deux éléments principaux, patrons et ouvriers se rencontreraient afin d'arriver à des ententes sur le terrain social, d'une part, et sur le terrain économique de l'autre.

A l'échelon national, on aurait donc deux organismes paritaires : un Conseil Supérieur du Travail et un Conseil National Economique, tous deux devant travailler en étroite collaboration avec des organismes régionaux, fonctionnant suivant les mêmes principes.

En France, un Conseil National Economique avait été créé par un décret ; mais, ce n'était là qu'un embryon et sa faiblesse ne lui permettait pas de prendre dans la vie du pays la place qui lui revenait. C'est à cette situation de fait que le législateur a voulu remédier par le vote de la loi du 12 février.

La discussion de cette loi à la Chambre présente un très grand intérêt ; elle montre, en tous cas, combien la réforme proposée par le PLAN de la C.F.T.C. venait à son heure. Voici un aperçu de cette séance.

Nulle part plus que dans le domaine de l'économie, le législateur devrait être entouré de toutes les garanties avant de voter une loi ; mais, dit M. Georges Protot, rapporteur du projet de loi : « Nous savons bien, avec nos méthodes de travail, que les interventions du législateur sont trop souvent empiriques, combien elles obéissent à des sollicitations, à des pressions et presque, — de la part de certaines organisations plus ou moins qualifiées, — à de véritables sommations. »

Nous sommes là en présence d'une situation qui n'apparaît absolument intolérable. Des atteintes fréquentes sont ainsi portées à l'indépendance morale qui doit être celle du Parlement. »

Espérons que l'institution du Conseil National Economique sur une base légale empêchera le Parlement de voter ainsi des lois au petit bonheur la chance, dans un domaine où toutes les classes laborieuses peuvent en pâtir.

Mais voyons quel sera le rôle du C.N.E. et comment se pose le problème.

Dans son rapport, M. Ramandier constate :

« Le Conseil Economique a travaillé. Cependant, il était entré un peu de biais dans le cadre de nos institutions. Son origine même, le caractère réglementaire du décret qui l'instituait, le frappait sinon d'impissance du moins d'infériorité... »

« Le fait est surtout grave après cinquante années d'expérience syndicale. »

« Depuis 1884, la loi sur les syndicats a donné une liberté d'action totale aux organisations professionnelles. On s'est accoutumé maintenant à défendre, à organiser les intérêts. Il s'est établi ainsi dans la nation un réseau de puissances. »

« Est-ce que le suffrage universel abstrait, généreux et idéaliste ne risque pas à certains moments d'être gêné par le jeu discordant des forces syndicales, si on ne se préoccupe pas de les harmoniser. » (Il faut bien voir que l'orateur met sur le même plan syndicats ouvriers et syndicats de producteurs quels qu'ils soient.)

« Au sein du C.N.E., continueront les intérêts contradictoires seront en présence ; ils se heurteront. Il faut que les conflits apparaissent. Si on les étouffe, si au lieu de les reconnaître d'abord pour les régler ensuite, on s'efforce de les résorber, un jour vient, où sous la pression des événements, se produisent ces mouvements imprévisibles qui sont une véritable menace contre le régime... »

« Avons-nous jamais dit autre chose ? Mais laissons conclure le rapporteur : »

« On s'est plaint dans le passé que telle loi fut la reproduction

a qu'un et c'est de posséder un syndicat fort.

Tant en France qu'à l'étranger, l'expérience démontre que seules les régions ou les pays possédant de fortes organisations ouvrières ont pu utilement conclure et maintenir des Conventions collectives.

Il faut le répéter : la Convention n'est pas un luxe. Si le PLAN de la C.F.T.C. en fait une base de l'Organisation Professionnelle, c'est qu'elle est un moyen efficace de collaboration entre les éléments de la Production ; cette collaboration que nous ne cessons jamais de poursuivre, malgré l'incompréhension si fréquente de ceux-là même qui se plaignent le plus fort des oppositions qui peuvent exister entre eux et leur personnel.

Pierre BARBIER.

pure et simple d'une demande formulée par une association syndicale à laquelle pouvait être opposée telle autre association appartenant à la même profession. On s'est plaint dans d'autres cas que les organisations professionnelles ne fussent pas consultées.

« Il faut que cela cesse, car de telles pratiques aboutissent à discréditer les lois. »

« Il ne suffit plus pour que la loi soit applicable, qu'elle ait été mise en texte juridique approuvé après débats ou sans débats par l'une et l'autre assemblée, il faut encore que cette loi réponde à l'appel des faits. »

Tout cela est excellent si c'est un commencement, car on ne saurait se dissimuler que la position du C.N.E., réduit à une espèce de sous-commission technique, est loin de nous satisfaire entièrement. C'est d'ailleurs ce que M. Henry Meck a fait remarquer dans une intervention, au cours de laquelle il rappelait :

« ...Nous avons déposé récemment une proposition de loi n° 5781 qui va plus loin que le texte présenté par la commission de la réforme de l'Etat. En effet, nous proposons outre la modification du statut du Conseil National Economique et du Conseil Supérieur du Travail, l'institution de Conseils économiques régionaux et de conseils régionaux du travail. »

« Une autre proposition de loi vise le salaire minima, une autre concerne les conventions collectives de travail. Toutes ces propositions constituent la base du Plan de la Confédération des Travailleurs Chrétiens. »

« Le travail des syndicalistes est loin d'être terminé dans ce domaine, il faut que nous soyons forts pour réaliser le PLAN, et cela aussi rapidement que possible. »

« Il ne nous reste pas seulement à acquiescer un régime modifié du C.N.E. et du C.S.T., il nous faut travailler encore à obtenir la chose essentielle qui est l'articulation du Corps Professionnel et du Corps Economique dans le sens d'une primauté du Social sur l'Economique de l'HUMANISATION du TRAVAIL. »

C'est une tâche à laquelle peut aider le plus humble syndicaliste en préparant les esprits autour de lui.

P. B.

A la conquête de la joie dans le travail

Nous avons le sentiment que nous vivons pour être heureux.

Le but véritable de notre vie est la joie. Certainement, les joies que nous pouvons éprouver sont à la mesure de notre développement et de notre sensibilité, mais il suffit de constater que nous sommes tous unis par cette même aspiration.

Comme en toutes choses humaines, il faudra se contenter d'humbles commencements.

Je n'oublie pas que je dois passer la plus grande partie de ma vie dans le travail, que des millions d'hommes sont dans le même cas que moi. Mais je n'accepte pas de penser que, pour toujours, le travail puisse être considéré comme une malédiction à laquelle je ne puis échapper, car je sais qu'il y a des hommes pour qui le travail est joie, et cette joie je veux la partager.

La joie la plus forte ne se trouve pas dans les distractions, les récompenses. Non, c'est la joie directe du travail quand il se poursuit de telle manière qu'il apporte la récompense immédiate et permanente de l'effort.

Or, actuellement, ce qui domine le travail, c'est la monotonie, et ce qui fait cette monotonie, c'est la vie sans espoir, l'activité sans but, le sentiment d'une vie fermée.

Ce qui tuera donc la monotonie, et, par conséquent, créera la joie, ce sera la volonté, la méthode, la générosité.

Volonté de faire son travail et de le bien faire. Ne pas se rendre à son bureau ou à son atelier avec l'idée d'aller au bain.

Travailler avec méthode, aussi bien pour les questions matérielles qu'intellectuelles.

Et enfin générosité. Ne soyons pas égoïstes, ne nous enfermons pas dans une tour d'ivoire et pétronons-nous de cette belle idée, qui devrait être notre devise à tous : « servir ». »

M. LARCHÉ.

Voulez-vous un journal intéressant ?

Apportez-y votre collaboration.

Impr. Centrale (Anc^e Impr. Coopérative) 16, rue Saint-Siméon, Bordeaux
Le Gerant : SINJON.

A ceux qui veulent militer

Il faut une formation sociale sûre, Une initiation syndicale et pratique

VENEZ A

L'ÉCOLE NORMALE OUVRIÈRE

Session intensive d'été à BIERVILLE du 1^{er} au 11 Juillet 1936

Vous étudierez :

Le Marché du Travail - Le syndicat dans la vie du travailleur - Le syndicalisme selon les Pays, les milieux... - Le syndicalisme chrétien et les problèmes économiques, etc..